

1- CONSOLIDER LA PARTICIPATION DES HABITANTS DANS LE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

1.3 - Accompagner les structures à développer des instances complémentaires ou intermédiaires au Conseil d'administration pour favoriser la prise de responsabilités des habitants

PA 1.3.2 - RENFORCER LES COMPÉTENCES STRATÉGIQUES DE DIALOGUE ET DE COMMUNICATION AUPRÈS DES PARTENAIRES ET DES HABITANTS

DIAGNOSTIC

La place et la force de la gouvernance associative sont des garanties de pérennité de l'association. Les responsables associatifs assurent un engagement citoyen fort sur le territoire.

La montée progressive en compétence d'un habitant doit permettre son accès et son engagement au sein des instances politiques.

Les membres du Conseil d'administration doivent développer une compétence suffisante pour porter le projet politique de l'association et lui faire garder son autonomie. La qualité de l'animation du Conseil d'administration en est une garantie.

DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Convaincus de la pertinence de la place des habitants-bénévoles dans le pilotage des structures d'animation de la vie sociale, celles-ci auront à cœur de qualifier les membres de ses conseils d'administration, bureaux et autres commissions. Pour que chaque structure puisse dessiner et faire vivre au mieux le projet social adapté au territoire et aux aspirations collectives de ses habitants, les acteurs de la gouvernance doivent maîtriser le sens et les moyens de leur rôle et de l'« objet » centre social.

PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale de la Métropole de Lyon et du Conseil départemental du Rhône

PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Caf du Rhône et Fédération des centres sociaux du Rhône

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Fédération des centres sociaux du Rhône
- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale
- ➔ Techniciens et élus des communes et institutions partenaires

RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Financements Caf, communes, politique de la ville, Métropole de Lyon, MSA, Carsat

ACTION 1

- ➔ Animer les Conseils d'administration en développant une démarche collective de débat et de prise de décision.

ACTION 2

- ➔ Accompagner les administrateurs à exercer leur fonction de dirigeants dans la mise en œuvre des orientations du projet social et du projet familles.

ACTION 3

- ➔ Accompagner les administrateurs à organiser leurs relations avec les partenaires institutionnels tout en garantissant l'autonomie associative.

ACTION 4

- ➔ Développer des formes expérimentales de pilotage qui facilitent le partage des responsabilités et renforcent la gouvernance associative.

ÉCHÉANCES

- ➔ Actions 1 et 2 : 2022 à 2026
- ➔ Action 3 : 2023 à 2026
- ➔ Action 4 : 2024 à 2026

RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Mise en œuvre de débats au sein des Conseils d'administration coanimés par les administrateurs et les professionnels.
- Éléments de compréhension nécessaires à la prise de décisions détenus par les administrateurs.
- Définition claire des outils de délégations et des périmètres de responsabilité.
- Animation de l'assemblée générale par les administrateurs.
- Comités Ville/Caf de suivi des projets dont les administrateurs sont acteurs.
- Structuration de la répartition des interventions du binôme administrateur/directeur.
- Mesure et évaluation des formes expérimentales de pilotage.